



République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs (trois jours francs en droit local Alsace-Moselle) avant la présente séance ordinaire, s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures, sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire.

Étaient présents :

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, M. Rémi REUTHER, M. Bernard WEBER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoints au Maire ;

M. Mario VOECKEL, M. Laurent REYMANN, Mme Nadia THOMAS, M. Martial GERHARDY, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Daniel MAENNTER, Mme Solange WOLFF MINTSA, Mme Virginie JACQUEMIN, M^{me} Annabella PINTO, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS, M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire a donné procuration à M. Pierre SCHNIEDER, Adjoint au Maire,

Mme Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire a donné procuration à M. Pierre PERRIN, Maire, M^{me} Isabelle DURINGER, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire.

M. Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal a donné procuration à M. Olivier MULLER, Conseiller Municipal.

Etais/Etaient absent(s) :

Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal

Nombre de conseillers élus	29
Nombre de conseillers en fonction	29
Nombre de conseillers présents	23

Calcul du quorum : 29 : 2 = 14,5 (arrondi à 15)

(N'entre pas dans le calcul du quorum, le conseiller municipal empêché qui a donné pouvoir à un autre membre du Conseil Municipal pour voter en son nom)

**Le quorum est atteint avec 23 présents
au moment de l'ouverture de la séance.**

Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal a été convoqué à la présente réunion le 06 octobre 2025.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
 - II. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025
 - III. Communications du Maire, Conseiller métropolitain
-
- 43/2025** Finances - Tarifs communaux 2026 – Locations et autres services
 - 44/2025** Finances - Subvention d'équilibre à la SA d'HLM Habitat de l'ILL pour la réalisation de logements locatifs sociaux
 - 45/2025** Affaires du personnel - Création d'emplois permanents - complément 2025
 - 46/2025** Affaires du personnel - Modification durée hebdomadaire de service - agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
 - 47/2025** Affaires du personnel - Modification durée hebdomadaire de service - agents d'entretien
 - 48/2025** EMS - Adhésion à la nouvelle convention Pass'relle
 - 49/2025** EMS – Convention cadre pour l'utilisation du système d'information géographique de l'Eurométropole de Strasbourg par ses communes membres et services associés
-
- IV. Questions orales et divers

I. - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,

Désigne, à l'unanimité, Daniel MAENNER comme secrétaire de séance.

II. – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

III. – COMMUNICATIONS DU MAIRE, CONSEILLER METROPOLITAIN

Monsieur Pierre PERRIN, Maire, expose ce qui suit.

a) Espace séniors rues des Fleurs

Si je souhaite aborder le sujet de la Rue des Fleurs, c'est pour souligner, avant tout, le travail essentiel qu'accomplit le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sur notre commune.

A la demande du CCAS, nous avons mis en place une assistante sociale. Elle effectue un travail de terrain important : elle reçoit régulièrement des administrés pour des bilans sociaux,

apporte une aide précieuse pour la constitution des dossiers de demande de logements sociaux, et assure un accompagnement indispensable. Elle intervient également pour l'établissement de bons alimentaires, les démarches auprès de la CAF et toute autre ouverture de droits. C'est un engagement considérable.

Je tiens maintenant à remercier et à saluer l'équipe qui, il y a quelques années, a initié un lieu remarquable : l'Espace des Fleurs – que vous connaissez peut-être aussi sous le nom de la Rue des Fleurs.

Je pense en particulier à Nadia THOMAS et Martial GERARDHY. Vous êtes les deux personnes dévouées qui faites vivre cet espace. L'Espace des Fleurs est fondamental pour nos aînés, car il leur permet de rompre l'isolement et de se retrouver.

Les rendez-vous sont fixés les mardis et les jeudis après-midi. Le mardi, c'est Martial qui assure l'animation : au programme, goûters, jeux de cartes, et même un ou deux repas par mois. C'est un moment de rencontre capital, car la solitude est un mal qui ronge nos aînés.

Le jeudi après-midi, c'est Nadia Thomas qui prend le relais. Elle propose notamment des séances de sophrologie – je crois savoir qu'elle fait aussi de la gym douce.

Ces deux après-midis de convivialité et de partage sont très importants pour nos seniors, et je sais que certains ne voudraient les manquer pour rien au monde.

Je tiens à vous adresser, à vous deux, bénévoles, mes sincères remerciements, au nom de nos aînés de Souffelweyersheim, pour faire fonctionner cet espace. Il est bon de le rappeler et de le souligner.

Enfin, si j'en parle aujourd'hui, c'est parce que nous approchons d'un autre moment phare : le repas des aînés en décembre. Ce repas est un événement attendu, qui rassemblera environ 200 personnes. Ce sera une occasion unique pour eux de se rencontrer, de discuter et de partager un moment de convivialité.

À cet égard, je compte une fois de plus sur l'ensemble du conseil municipal pour être présent lors de ce déjeuner afin d'accompagner nos aînés et de leur permettre de passer un bel après-midi. Je sais que le CCAS travaille activement à l'organisation, que le choix des repas et des animations est déjà fait.

En tout cas, un grand merci, merci pour tout ce que vous faites.

b) Prix « Champions unis pour la biodiversité »

Nous avons été collectivement désignés "Champions unis pour la biodiversité" par la Métropole. Ce diplôme présenté par Rémi REUTHER et Olivier MULLER n'est que la reconnaissance et l'aboutissement d'un travail que vous menez depuis de longues années.

À ce propos, j'ai reçu un Atlas de l'Eurométropole de Strasbourg détaillé sur la faune, la flore et l'habitat de notre biodiversité, que je voulais partager avec vous aujourd'hui et que vous pourrez feuilleter. Il met en lumière les efforts considérables réalisés par beaucoup de communes et notamment la nôtre en faveur de la biodiversité.

Cet engagement remonte à plus de quinze ans, avec notamment la renaturation de la Souffel. Il s'est poursuivi par la préservation du Ried, des actions de plantation (prairies mellifères, arbres, haies vives), l'aménagement de la forêt "façon Miyazaki" devant Match, ou encore la mise en place de la tonte différenciée – vous savez, nous ne tondons plus tous nos espaces verts à ras toute l'année, mais seulement une partie.

À cela s'ajoute le "zéro phytosanitaire" et la réduction de l'éclairage public, un geste essentiel pour la faune nocturne, même si nous n'avons pas fait d'extinction complète.

Je pourrais citer de nombreuses autres actions. L'important est que cette distinction de la Métropole met en lumière les communes qui, comme la nôtre, réalisent un travail conséquent et obtiennent des résultats, même si nous ne les mettons pas toujours en avant.

Je tiens donc à vous adresser un grand merci à toutes et à tous. Un merci particulier à nos services, qui ont pleinement intégré cette démarche de biodiversité. Ils ont adapté leurs méthodes de travail et sont force de proposition (choix de plantes moins gourmandes en eau ou en entretien, autre vision du fleurissement, etc.).

Un remerciement spécial à Olivier MULLER – l'apiculteur parmi nous – et aux autres apiculteurs de la commune. Grâce à vous tous, avec nos ensembles de ruches et nos actions, nous favorisons l'implantation d'une faune et d'une flore riches et variées. Nous voyons réapparaître des animaux que l'on pensait disparus de nos prés.

Merci à l'ensemble du Conseil Municipal. Je sais, par exemple pour les haies vives, que beaucoup d'entre vous sont venus donner un coup de main. Votre engagement dépasse la simple gestion, comme celle des moustiques, et se manifeste dans toutes ces actions concrètes. Un grand, grand merci donc, particulièrement à ceux qui s'occupent directement de ce domaine : Olivier MULLER, Rémi REUTHER, Isabelle DURINGER et leur commission, dont le travail collaboratif est essentiel.

43/2025 – FINANCES - TARIFS COMMUNAUX 2026 – LOCATIONS ET AUTRES SERVICES

Rapporteur : M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire

Le pouvoir de fixer les tarifs des services publics communaux appartient au conseil municipal selon l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal "règle par ses délibérations les affaires de la commune".

Dans un contexte financier national et local contraint, marqué par l'effort de réduction de la dette et la hausse du coût de l'énergie, la commune propose de maintenir ses tarifs pour 2026. Cette stabilité tarifaire s'inscrit dans une volonté de soutien à l'accessibilité aux services publics pour tous et de préservation du pouvoir d'achat des administrés.

Le Conseil Municipal,

*VU le tableau des tarifs communaux 2026 – locations et autres services joint en annexe ;
VU l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 29 septembre 2025.*

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPE les tarifs communaux ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2026.

**44/2025 FINANCES - SUBVENTION D'ÉQUILIBRE A LA SA D'HLM HABITAT DE L'ILL POUR LA
RÉALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

Rapporteur : M. Pierre PERRIN, Maire

La société COOP d'HLM Habitat de l'Ill a obtenu le 21 mai 2025, un permis de construire pour la construction de 19 logements, sur un terrain sis au 27, route de Bischwiller, terrain vendu par l'Eurométropole de Strasbourg.

Le projet créera 11 logements en accession à la propriété sociale avec le dispositif de Bail Réel Solidaire et 8 logements locatifs sociaux (3 PLAI, 2 PLS, 3 PLUS)

Les travaux devraient débuter à l'été 2026

Habitat de l'Ill sollicite une subvention de 100 000 € pour parvenir à un équilibre financier acceptable. Cette demande représente une aide unitaire de 12 500 € pour chacun de ses 8 logements locatifs sociaux.

Afin de prendre en compte l'effort, en particulier financier, des communes et conformément au quatrième alinéa de l'article L. 302-7 du CCH, les dépenses réalisées par la commune en faveur du logement social, au cours de l'antépénultième année (avant dernier exercice), peuvent être déduite du prélèvement annuel lié à l'article 55 de la loi SRU, et notamment des opérations ayant pour objet la création de logements locatifs sociaux. La prise en compte des dépenses supportées par la commune en faveur de la production de BRS et PSLA (location-accession) sont déductibles dans les mêmes conditions que les autres logements locatifs sociaux listés au L.302-5 (subventions foncières, travaux de viabilisation, moins-values sur les terrains cédés par la commune à l'opérateur en l'occurrence un OFS...)

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe de verser une subvention à Habitat de l'Ill pour la réalisation de ce projet et de l'inscrire au budget qui sera voté en 2026.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 ;

Considérant que les subventions d'équilibre d'une opération de logement locatif social sont des dépenses déductibles du prélèvement de la loi SRU ;

Après en avoir délibéré, à la majorité par 26 voix pour dont 4 procurations, 1 abstention de Mme Odile NGO YANGA Conseillère Municipale.

VALIDE le principe du versement d'une subvention à hauteur de 100 000 € à Habitat de l'Ill pour la réalisation de l'opération prévue au 27, route de Bischwiller et d'inscrire ce point au vote du budget 2026.

**45/2025 – AFFAIRES DU PERSONNEL : CRÉATION D’EMPLOIS PERMANENTS – COMPLÉMENT
2025**

Rapporteur : M. Pierre PERRIN, Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, il est proposé la création d'emplois 2025 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

Ces créations feront l'objet d'une inscription au tableau des effectifs 2025.

A l'issue des procédures de recrutement, les postes non pourvus seront supprimés.

Le Conseil Municipal,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2541-12 ;*
- VU la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*
- VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*
- VU le Budget Primitif 2025 ;*
- VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 02 octobre 2025.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- De créer les emplois tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe ;*
- D'inscrire les emplois créés au tableau des effectifs 2025.*

PRECISE

- Que les crédits correspondants figurent au Budget Primitif 2025.*

AUTORISE

- Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**46/2025 – AFFAIRE DU PERSONNEL - MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE -
ATSEM**

Rapporteur : M. Pierre PERRIN, Maire

Un agent communal, occupant actuellement un emploi d'ATSEM à temps complet (35/35^e) et exerçant, dans le cadre du lissage annuel, un temps de travail effectif de 40 heures hebdomadaires sur la période scolaire, a formulé une demande de réduction de sa durée quotidienne de travail.

L'aménagement envisagé prévoit une diminution de la durée quotidienne de travail de 55 minutes, correspondant à une réduction hebdomadaire de 3h40.

Ces 55 minutes correspondantes à :

- 50 minutes de temps d'accueil périscolaire du matin. *Cette ATSEM est la dernière dont le lissage annuel prévoit des missions pour le compte de l'ALSH (accueil du matin et restauration scolaire)*
- 5 minutes d'entretien des salles de classe

En conséquence, le coefficient d'emploi sera fixé à 31,95/35^e, soit un temps de travail effectif de 38 heures hebdomadaires.

Cette modification prendra effet à compter du 15 octobre 2025. En conséquence, le poste précédemment pourvu à temps complet (35/35^e) sera supprimé à compter de cette même date.

Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

Le Conseil Municipal,

- VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1*
- VU le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3*
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 28/06/2021 portant création de l'emploi d'ATSEM coordinatrice au grade d'agent de maîtrise à raison de 35/35^eme*
- VU l'avis favorable du Comité social territorial en date du 02 octobre 2025,*
- VU le tableau des effectifs ;*

Après en avoir délibéré, à la majorité par 26 voix pour dont 4 procurations, 1 abstention de Mme Odile NGO YANGA Conseillère Municipale.

DECIDE

- *La modification, à compter du 15 octobre 2025, de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles passant de 35/35^eme à 31,95/35^eme.*

PRECISE

- *Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.*

**47/2025 – AFFAIRE DU PERSONNEL - MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE –
AGENT D'ENTRETIEN**

Rapporteur : M. Pierre PERRIN, Maire

Un agent communal contractuel, occupant actuellement un emploi d'agent d'entretien à temps complet (35/35^e) a formulé une demande de réduction de sa durée hebdomadaire de travail.

L'agent occupe actuellement des missions d'agent d'entretien au sein de l'équipement multifonction et souhaite se positionner sur les missions d'agent d'entretien au sein de l'école Dennenberger et du CSE, dont le besoin est fixé à 24 heures hebdomadaires.

En conséquence, le poste précédemment pourvu à temps complet (35/35^e) sera supprimé.

Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

Le Conseil Municipal,

- VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1*
- VU le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3*
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 16/12/2024 créant le poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 H 00 pour un accroissement temporaire d'activité et fixant le niveau de recrutement et de rémunération,*
- VU l'avis favorable du Comité social territorial en date du 02 octobre 2025,*
- VU le tableau des effectifs ;*

après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- *La modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent d'entretien passant de 35/35^{ème} à 24/35^{ème}.*
- *La modification pourra intervenir à l'issue du contrôle de légalité de la présente délibération. La date précise restant à définir selon les besoins du service.*

PRECISE

- *Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.*

48/2025 – EMS – ADHÉSION À LA NOUVELLE CONVENTION PASS'RELLE

Rapporteur : Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire

Mise en œuvre opérationnelle de la gratuité de la carte Pass'relle par renouvellement de la convention Pass'relle actualisée

Par délibération du 28 mars 2025, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé le projet de gratuité de l'abonnement Pass'relle, matérialisé par une carte unique permettant d'emprunter des documents dans toutes les médiathèques et bibliothèques du réseau.

La gratuité des services associés à la carte Pass'relle sera ainsi applicable à compter du 1er janvier 2026 pour les communes situées dans l'Eurométropole qui approuveront la convention Pass'relle actualisée, objet de la présente délibération.

La convention Pass'relle, dans sa version approuvée par le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg du 27 septembre 2007, sera caduque à compter du 31 décembre 2025. Une nouvelle convention Pass'relle, intégrant le principe de la gratuité a été approuvée en Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 27 juin 2025.

Les évolutions proposées dans le cadre de la nouvelle convention.

La gratuité de l'abonnement Pass'relle supprime, de fait, le dispositif financier de versement des recettes des communes à l'Eurométropole qui structurait la convention Pass'relle précédente.

Dans la continuité de la précédente, la nouvelle convention approuvée par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg prévoit toujours :

- La mise à disposition des cartes physiques Pass'relle par l'Eurométropole aux médiathèques et bibliothèques du réseau, s'inscrivant dans le dispositif de gratuité ;
- L'abonnement des usagers et des usagères dans chaque médiathèque afin de bénéficier de ses services. Il y sera valable un an à partir de la date d'inscription ;
- Aucune incidence sur le fonctionnement des bibliothèques communales, qui conservent leur règlement intérieur et leurs conditions de prêt. Ainsi, les règles en cas de retard ou détérioration des documents sont fixées par chaque établissement ;
- La prise en charge par l'Eurométropole des éléments constituant la communication afférente à l'abonnement Pass'relle.

Afin que la bibliothèque de la commune de Souffelweyersheim continue à faire partie du réseau Pass'relle et propose la gratuité des abonnements à ses usagères et usagers, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

VU les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de Souffelweyersheim comme l'une de ses communes membres ;

VU la délibération du 28 mars 2025 du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg approuvant le projet de gratuité de la carte Pass'relle à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

VU la délibération du 27 juin 2025 du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg approuvant la nouvelle convention Pass'relle.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE

- *la nouvelle convention Pass'relle jointe en annexe, qui met en œuvre la gratuité de l'abonnement Pass'relle à compter du 01/01/2026 au sein de la bibliothèque de la commune.*

AUTORISE le Maire ou son représentant :

- *à signer ladite convention,*
- *à exécuter toutes les décisions afférentes, y compris de modification de la régie de recettes concernée.*

49/2025 – EMS - CONVENTION CADRE POUR L'UTILISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG PAR SES COMMUNES MEMBRES ET SERVICES ASSOCIÉS

Rapporteur : M. Pierre PERRIN, Maire

Par délibération du 18 décembre 2024, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé la Convention cadre pour l'utilisation du Système d'Information Géographique de l'Eurométropole de Strasbourg par ses communes membres et services associés (convention ci-annexée).

Ainsi, grâce à l'adoption de cette convention cadre les communes peuvent, à titre gracieux, bénéficier de l'accès à de nombreux fonds cartographiques ou photographiques, actualisés régulièrement et contribuant aux référentiels nationaux. Elles peuvent aussi exploiter un socle d'indicateurs de territoire issu des données socio-démographiques diffusées par l'INSEE. Les communes peuvent bénéficier en outre de données thématiques produites et maintenues par les directions et services de l'Eurométropole de Strasbourg dans l'exercice de leurs missions. Toutes ces données sont consultables et utilisables pour divers usages au travers des différents outils SIG et des services proposés par l'Eurométropole de Strasbourg, tels que la réalisation et l'édition de cartes, le traitement et l'extraction de données du SIG.

Enfin, cette convention prévoit la possibilité pour les communes membres de bénéficier de l'expertise de l'Eurométropole en matière de géomatique, notamment pour la gestion de leurs adresses ou l'utilisation de systèmes de navigation et de positionnement par satellites.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de cette convention cadre de contribuer à la bonne organisation des services et au partage d'informations géographiques entre les acteurs du territoire métropolitain, lesquelles sont un facteur de meilleure compréhension des enjeux territoriaux, d'aide à la décision et à la gestion technique du territoire ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE

- *la convention cadre pour l'utilisation du Système d'Information Géographique de l'Eurométropole de Strasbourg.*

IV. – QUESTIONS ORALES ET DIVERS

a) Questions orales

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'aucune question n'a été transmise par le groupe « Tous ensemble pour Souffel ».

Madame Hélène MULLER, Adjointe au Maire prend la parole :

➤ Les journées de la photo le Samedi 25 et Dimanche 26 Octobre 2025

Le Photo Club de Souffelweyersheim (PhoCS), section de l'OMALT organise cette manifestation récurrente qui se déroule sur le week-end du 25 et du 26 octobre 2025. C'est toujours un moment important pour cette association où les membres peuvent exposer leurs photos. Des invités de marque sont très souvent présents également.

➤ Soirée Halloween le vendredi 31 Octobre de 16h30 à 22h

La soirée Halloween cette année, pour la première fois, a été confiée à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC) qui a souhaité reprendre le flambeau. Certains animateurs sont en effet férus de cette manifestation. Ils vont nous proposer une nouvelle formule pour cette soirée. Donc, rendez-vous le 31 octobre, ici, à l'Espace Culturel après la balade nocturne habituelle.

➤ Salon du livre le Samedi 1^{er} et Dimanche 2 novembre 2025

Le salon fêtera sa 16^{ème} édition, organisé par Patricia CHABAS avec le soutien de l'OMALT. De nombreux auteurs seront attendus. Nous vous convions vivement à y venir pour trouver sans doute des idées de cadeaux pour Noël.

➤ Bourse aux affaires enfants – Spéciale Noël le mardi 11 novembre de 9h à 15h

L'association des parents d'élèves de l'École maternelle des Coquelicots organise une bourse puériculture ciblée sur les vêtements d'hiver et les jouets pour Noël. L'évènement aura lieu dans la salle le même jour que la commémoration au Monument aux Morts pour l'Armistice du 11 novembre 1918.

➤ Cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 le mardi 11 novembre à 11h

Vous êtes tous cordialement invités à venir au Monument aux Morts à 11h00. Rendez-vous à 10h45 sur place. L'orchestre d'harmonie sera présent pour jouer les hymnes et nous faire vivre une belle cérémonie.

➤ Jazz d'Automne le vendredi 21 novembre de 20h à 21h30

Retrouvons-nous toujours ici dans la salle avec du jazz manouche du groupe Iskra déjà venu en 2010. Cela sera encore une belle soirée, avec le beaujolais nouveau aussi.

➤ **Marché de noël le samedi 29 novembre et Dimanche 30 novembre**

Le Marché de Noël se tiendra dans cette salle. Il est possible que nous utilisions une deuxième salle dans le bâtiment du Centre socio-culturel, car nous prévoyons un nombre d'exposants encore plus important que l'année dernière. Ce sera donc un événement de grande ampleur.

Nous aurons également des animations grâce à la collaboration du Relais Petite Enfance, des Turlupins, de l'Espace Jeunesse et de notre École des Arts. Ils prépareront de jolies vitrines de Noël qui seront exposées dans le hall, ici, dans l'Espace Convivialité. Ces vitrines seront visibles de l'extérieur à partir du 29 novembre et le resteront jusqu'à la mi-janvier.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire prend la parole :

Je vous prie de m'excuser, Madame Martin, de ne pas vous avoir saluée plus tôt. Nous avons l'honneur d'accueillir ce soir Madame Martin, journaliste aux Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA). Pour rappel, elle nous avait accompagnés lors de la dernière visite à vélo dans les quartiers, une initiative que nous menons deux fois par an. Elle est ce soir avec nous pour couvrir cette séance du conseil municipal.

La séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire de séance



Daniel MAENNER

Le Maire



Pierre PERRIN